

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DDEEES 58 Subvention et convention avec l'APUR pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions de revitalisation commerciale.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (4e) pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions de revitalisation commerciale ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention à passer entre la Ville de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme sont approuvés. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 135.000 euros est attribuée à l'Atelier Parisien d'Urbanisme situé 17, boulevard Morland (4e) (39121 - 2015-04945) pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions de revitalisation commerciale.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 135.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2015 de la Ville de Paris chapitre 204, nature 204-21, fonction 90-3.

Article 4 : La Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de sa politique de financement des projets de développement économique dans les quartiers prioritaires, versera la somme de 67.500 euros à la Ville de Paris au titre de sa contribution au financement de l'étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme.

Article 5 : La recette correspondante, d'un montant de 67.500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2015 de la Ville de Paris chapitre 204, nature 204-21, fonction 90-3.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO